



Nouveau site web de la FP2E : une information plus complète à disposition des parties prenantes

La FP2E lance son nouveau site web, dans l'objectif de mieux illustrer son action, et de mettre à disposition des parties prenantes une information plus complète sur des thèmes essentiels pour les services publics d'eau et d'assainissement, tels que :

- les enjeux majeurs de la gestion de l'eau ;
- le fonctionnement des services (rôle de chacun des acteurs majeurs, différentes étapes du traitement de l'eau, compréhension de la formation de leur prix...) ;
- la contribution majeure des entreprises de l'eau à l'innovation dans les services, pour une amélioration de la performance (R&D développement de l'économie circulaire) ;
- les prises de position de la fédération et de ses adhérents sur les sujets d'actualité du secteur (les grands défis de la gestion de l'eau, les conclusions des Assises de l'eau, la lutte contre les micropolluants, l'avenir de la filière de valorisation des boues d'épuration...).

www.fp2e.org

Le chiffre clé

70

C'est le solde positif de passages de régie à gestion déléguée dans les services publics d'assainissement collectif entre 2010 et 2015, qui représente une progression de 670 000 usagers.

(Source : rapport ONEMA 2018, www.eaufrance.fr).

Les Assises de l'eau : le plaidoyer des entreprises de l'eau pour une France de l'eau innovante

Les Assises de l'eau : le plaidoyer des entreprises de l'eau pour une France de l'eau innovante

La seconde séquence des Assises de l'eau, lancée fin 2018 et qui vise à concevoir des solutions pour permettre aux territoires et aux acteurs d'adapter leur gestion de l'eau au changement climatique, sera clôturée à l'été par le Gouvernement.

A l'issue de la première séquence de ces Assises en août 2018, la FP2E avait exprimé, comme la majorité des acteurs, l'accueil favorable de la profession aux annonces faites par le Premier Ministre. La fédération, avait salué que les orientations fixées aient dépassé la réflexion initialement limitée au simple renouvellement des réseaux d'eau dans les zones rurales. Au sein du Comité national de l'eau notamment, comme nombre de participants, elle avait exprimé ses ambitions quant à une mise en œuvre effective de ces annonces, par le Gouvernement.

A l'occasion des réunions de l'ensemble des groupes de travail du deuxième volet de la concertation, **12 mesures « phares » ont été mises en débat par la profession :**

Renforcer la qualité de l'eau et son accessibilité pour tous les acteurs

1 Renforcer la sécurité et la transparence de l'alimentation en eau potable en faisant adopter la directive « eau potable » révisée, puis la transposer rigoureusement.

2 Renforcer la confiance dans l'eau du robinet, au profit du pouvoir d'achat des français en rendant prioritaire les investissements améliorant la qualité de l'eau et sa perception : traitement des micropolluants, doublement des renouvellements des réseaux d'eau, adoucissement de l'eau...

3 Promouvoir la sobriété des prélèvements en modulant la redevance prélèvement au regard de la performance effective des services.



4 Rattraper notre retard en matière de réutilisation des eaux usées traitées pour renforcer la mise à disposition de l'eau, pour tous les acteurs. Faire adopter le règlement européen sur la réutilisation des eaux usées et le décliner, par usage et niveau de traitement induits.

5 Promouvoir l'accès à l'eau, en application des ODD, en généralisant les chèques eau sur le modèle des chèques énergie et en autorisant, pour les seules personnes de mauvaise foi et sans difficulté de ressources, le juge ou une autorité administrative à prononcer l'interruption de l'alimentation.

Bâtir une gouvernance lisible et efficiente du cycle de l'eau

6 Réaffirmer le modèle français de l'eau en renforçant la performance des acteurs par la contractualisation entre Etat, Agences de l'eau, Financeurs, Maîtres d'œuvre, Collectivités, Opérateurs (publics ou privés). Mettre en œuvre des rendez-vous de gestion pour les opérateurs du grand et du petit cycle de l'eau.

7 Conforter prioritairement les communes, leurs regroupements, ainsi que les Agences de l'eau dans leurs missions, sans ajouter d'échelon administratif supplémentaire.

8 Mettre en œuvre des accords-cadres au sein des Agences de l'eau avec les acteurs de l'ingénierie pour relancer les investissements grâce à des financements privilégiés, conditionnés à des engagements de performance.

Mettre en œuvre un financement durable et solidaire du cycle de l'eau

9 Refonder le principe selon lequel « l'eau paye l'eau », en :
 ■ arrêtant les prélèvements de l'Etat sur les factures d'eau,
 ■ réservant les recettes des services d'eau à leur propre financement et à celui de leurs externalités directes (amont/aval).

10 Redonner du pouvoir d'achat et ménager de nouvelles capacités d'investissement en baissant la TVA sur l'assainissement de 10 à 5,5%.

11 Doter les communes et les EPCI* de nouveaux outils financiers en introduisant la capacité des collectivités à créer une taxe sur l'artificialisation des sols. Rendre éligible aux dotations d'équipements des territoires ruraux, les investissements dans les réseaux d'eau et d'assainissement. Aider les collectivités à bénéficier des fonds européens dédiés, en lien avec les Régions, en créant une compétence « financements européens » dans les Agences de l'eau.

12 Apporter des financements complémentaires aux services et inscrire l'eau dans l'économie circulaire en levant les blocages et en sécurisant les projets de méthanisation et de retour au sol des boues (autoriser le mélange avec les déchets verts).

Les entreprises de l'eau forment le vœu que les orientations issues des Assises de l'eau inscrivent très concrètement le secteur dans une logique de croissance durable, d'économie circulaire, d'emploi et d'innovation.

La fédération souligne, à ce titre, que la visibilité politique (mise en œuvre des ODD, concrétisation des conclusions de la première phase des Assises, stratégie internationale de la France) et la lisibilité dans la gouvernance de l'eau sont indispensables pour améliorer et adapter la gestion de l'eau. ■

* EPCI : Etablissements publics de coopération intercommunale

FP2E LES ENTREPRISES de l'eau

« AQUAE » La lettre de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E)
 19, Avenue de Messine, 75008 Paris - Tél. : 01 53 70 13 58 - Fax : 01 53 70 13 41
 E-mail: fp2e@fp2e.org - Site Internet : www.fp2e.org
 Directeur de la publication : Tristan Mathieu
 Responsable de la rédaction : Caroline Asso
 Comité de rédaction : Caroline Asso, Laurent Brunet, Anne du Crest, Nicolas de Saint-Martin, Tristan Mathieu
 Crédits photos : Photothèque Suez - William Daniels, Photothèque Veolia - Olivier Guerrin.
 N° ISSN 1956-9815 – Conception et réalisation : Charlotte & Charlotte
 Imprimé sur du papier issu de forêts gérées équitablement

Juillet 2019 - N°69



édito

Boire de l'eau du robinet, un choix écoresponsable

Tristan MATHIEU
Délégué Général

En plus d'être fondamentalement indispensable à notre vie quotidienne, l'eau du robinet répond, aujourd'hui plus encore qu'hier, à des préoccupations sanitaires, environnementales et économiques présentes dans les débats publics.

Alors que des études scientifiques ont récemment suscité l'émoi en quantifiant, à hauteur de plusieurs grammes, l'ingestion hebdomadaire de microparticules de plastiques par chacun de nous, l'évidence de l'avantage de l'eau du robinet pour limiter notre exposition à ces matières a, de surcroît, été démontrée. Si cette question est à appréhender avec une certaine prudence, en considérant que les effets du plastique sur la santé humaine sont encore mal connus, le haut niveau de sécurité sanitaire que garantit l'eau du robinet dans notre pays, n'en demeure pas moins réconfortant. Produit alimentaire le plus contrôlé de l'Hexagone, l'eau distribuée par les services publics est conforme en permanence pour plus de 97% des Français. Ces derniers ne s'y trompent pas en lui accordant, pour 81% d'entre eux, leur confiance.

Au-delà de ses bienfaits immédiats pour la santé, la consommation d'eau du robinet est un acte responsable, en ce qu'elle concourt à la lutte, désormais cruciale, contre le fléau du rejet de plastiques dans les milieux naturels, et en particulier dans les océans, tout en limitant drastiquement les émissions 'carbonnées' induites par la production et l'acheminement des bouteilles, et enfin par la gestion de leurs déchets, dans les meilleurs des cas. De même, à l'heure où la préservation du pouvoir d'achat est un devoir pour chaque entreprise, je ne saurais taire l'avantage économique de ce produit, qui est plusieurs centaines de fois moins chère que l'eau en bouteille.

A l'orée de la période estivale, propice à ce que chacun prenne, ou reprenne pleine conscience de la fragilité de nos ressources hydriques, il me tient à cœur de souligner combien l'eau du robinet est, en France, une valeur sûre et un patrimoine commun dont nous devons préserver tant la qualité que la disponibilité.

Dans ce numéro

dossier

L'évolution des métiers de l'eau sous les effets du changement climatique : adaptation ou révolution ?

Entretien

Trois questions à Jacques LAGER
Secrétaire national CFDT Interco

Assises de l'eau :

Les Assises de l'eau : le plaidoyer des entreprises de l'eau pour une France de l'eau innovante

dossier

L'évolution des métiers de l'eau sous les effets du changement climatique : adaptation ou révolution ?

C'est un thème que les entreprises de l'eau ont fait leur depuis plusieurs années, confrontées dans les services qu'elles gèrent aux inondations plus fréquentes, au stress hydrique devenu chronique par endroits, aux pollutions émergentes, ou à la nécessité d'une plus grande sobriété dans l'utilisation des ressources. Elles prennent ainsi la mesure de ces préoccupations, et des opportunités dont le changement climatique est également porteur, tant dans leurs programmes de R&D, que dans leurs technologies, leurs savoir-faire, leurs organisations et la gestion des services. Cette transformation d'ampleur est amenée à se poursuivre dans les missions des services et dans les métiers de l'eau.

... / ...

L'évolution des métiers de l'eau sous les effets du changement climatique : adaptation ou révolution ?

Vers des services d'eau décloisonnés

Les missions principales des services d'eau et d'assainissement ont évolué au cours des dernières décennies, et poursuivent leur mutation. A partir des années 1980, le développement de l'assainissement a constitué une évolution majeure induisant la création de nouveaux services publics, terrains d'activités déjà élargies pour les opérateurs. Au cours des vingt dernières années, les services et leurs délégataires ont étendu le champ de leurs interventions, qui couvre aujourd'hui le grand cycle de l'eau avec, par exemple, la gestion des eaux pluviales ou la surveillance de la qualité des eaux de baignade.

Dans le même temps, ils ont amorcé leur adaptation à la transition écologique, et doivent aujourd'hui s'inscrire davantage dans l'économie circulaire, tant pour économiser l'eau que pour produire des ressources à partir des eaux usées. Ainsi, et c'est le résultat des efforts soutenus des entreprises de l'eau en matière de R&D, les usines d'épuration, qui n'assuraient hier qu'un rôle de dépollueur, peuvent aujourd'hui offrir une seconde vie aux eaux usées en les recyclant, et même, se muer en de véritables producteurs d'énergie et de sous-produits à partir des matières résiduelles (valorisation des boues d'épuration agricole en fertilisants, production de biogaz par la méthanisation de ces dernières, recyclage du phosphore, et même, de façon embryonnaire, production de bioplastiques contenus dans les eaux usées).

La prochaine étape, à l'horizon 2040, est de relever le défi d'une sobriété optimale de la gestion des ressources, avec, notamment, le développement de la

réutilisation des eaux usées traitées¹, l'intégration de solutions « issues de la nature » dans les filières de traitement, la réalimentation des nappes phréatiques, la poursuite des efforts menés avec le monde agricole et les industriels pour réduire la consommation d'eau, la lutte préventive et curative contre les micropolluants. Autre évolution attendue, le décloisonnement des interventions des services, avec celles d'autres domaines, tels l'agriculture, l'urbanisme, l'énergie, l'industrie, les déchets, notamment, pour une prise en compte globale des problématiques locales de l'eau et de l'environnement.

“ Les mutations des métiers s'opèrent avec l'intégration des enjeux que sont les évolutions réglementaires, les nouvelles exigences des intercommunalités, et la mise en œuvre des nouvelles technologies à l'ère du numérique ”

Les métiers de l'eau de demain

Un récent rapport publié par des étudiants de l'ENGEES² sur ce thème part du constat de la transformation de la relation des sociétés avec l'eau, sous le double effet des changements climatiques et de l'urbanisation, et établit les catégories de métiers de l'eau impactés par ces changements, dont certains, en prise directe avec les services d'eau et d'assainissement (les métiers de la

protection de la ressource, ceux de l'optimisation des usages ou de la recherche de ressources alternatives). Par ailleurs, une étude réalisée par l'Observatoire des métiers des entreprises de l'eau³, met en évidence une quinzaine de métiers dont les évolutions sont, ou seront, significatives au cours des prochaines décennies.

Les métiers des filières Clientèle et Commerciale sont identifiés comme les plus fortement impactés par les évolutions à l'œuvre.

Le télé-relevé, le smart-water, les nouveaux canaux de communication par exemple, qui permettent d'offrir des nouveaux services innovants aux usagers, appellent de nouvelles compétences. De même, les familles dites de « cœur de métiers » (production, maintenance, exploitation des réseaux) sont confrontées à des évolutions plus modérées, mais le nombre de salariés concerné est significatif. C'est le cas, en particulier, des métiers d'agent et de technicien de réseaux, amenés à intervenir sur des systèmes plus complexes, avec des normes environnementales plus strictes et qui exigent une maîtrise des outils digitaux.

Le métier d'ordonnanceur, inexistant il y a dix ans, illustre ces évolutions. Né du besoin de performance, de rapidité, et d'optimisation de la gestion des services, notamment en matière de préservation de la ressource, il a vu le jour grâce à l'intégration du numérique dans le fonctionnement. Depuis un centre opérationnel de pilotage, l'ordonnanceur reçoit et analyse en temps réel les données du réseau d'eau potable, et les interventions sur le terrain, par exemple pour lutter contre les fuites, peuvent être planifiées dans des délais plus courts, et de façon plus ciblée donc plus efficace.



“ Les services publics d'eau et d'assainissement sont en passe de devenir de véritables gestionnaires de la ressource. Pour les accompagner, les entreprises mettent en place des politiques d'évolution des métiers et des personnels de nature à répondre à ces changements accélérés. ”



La formation, au cœur de la transformation

Il est dans l'ADN des entreprises de l'eau de chercher à anticiper les transformations pour maintenir la performance et l'améliorer. À ce titre, leurs efforts en matière de formation sont soutenus. Avec 3,4% de la masse salariale consacrée, en moyenne, à la formation de leurs collaborateurs, les entreprises de l'eau investissent davantage que l'ensemble des services d'eau et d'assainissement (2,5%), et que la moyenne de l'ensemble des autres secteurs économiques (2,7%). Structurées pour s'adapter à la transformation de certains métiers, elles évaluent les enjeux « emploi-formation », conçoivent des programmes spécifiques au sein de leurs campus, et délivrent des certificats de qualification professionnelle entérinant l'adéquation des profils et des formations avec les nouveaux besoins des services.

Les services publics d'eau et d'assainissement sont en passe de devenir de véritables « gestionnaires de la ressource », qu'il faut économiser et préserver. Pour y parvenir, les entreprises mettent en place, en leur sein, des politiques d'évolution des métiers et des personnels de nature à répondre à ces changements accélérés. L'évolution des métiers n'est pas un but en soi, mais un devoir des entreprises à l'égard de leurs clients, collectivités locales et usagers, qui leur accordent leur confiance. ■

¹ Également nommée « REUT »

² École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

³ Portrait statistique de la Branche et analyse de la transformation des métiers, réalisée par le cabinet Quadrat pour l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCALIA)

aujourd'hui est bien celui du recrutement et des compétences nécessaires. Pour ce faire, la filière doit proposer et développer, par le biais de l'apprentissage, des formations qualifiantes et diplômantes, adaptées aux nouvelles réalités de l'emploi dans ce secteur et favoriser les passerelles entre métiers et les changements d'orientation professionnelle.

C'est pourquoi notre organisation syndicale CFDT a souhaité signataire du Contrat Stratégique de la Filière de l'Eau et s'investit particulièrement dans le projet structurant n°4, qui vise à « renforcer la formation par l'alternance ».

3 questions à Jacques LAGER

Secrétaire national CFDT Interco

1. La CFDT perçoit-elle la transition écologique comme une opportunité pour la création d'emplois en France ?

Cette transition écologique doit nous amener à étudier l'évolution de nos métiers entre disparitions, créations, mais surtout, des modifications des emplois et des compétences dans beaucoup de secteurs et celui de l'eau et de l'assainissement devrait être particulièrement touché du fait que la ressource en eau devient un produit rare, à protéger. Les salariés ont besoin d'être accompagnés dans la mutation de leurs emplois par la formation, l'aide à la mobilité, notamment... car il ne doit pas y avoir de transition écologique sans justice sociale.

2. Pensez-vous, plus généralement, que l'ensemble de la Filière de l'eau a un rôle à jouer dans l'identification des métiers en tension et des formations nécessaires pour les pourvoir ?

Du fait que l'eau a été déclarée « bien universel », accessible à tous, la filière de l'eau a une grande responsabilité pour rester la plus performante et la plus compétitive, à tous les niveaux (équipementiers, sociétés d'ingénierie, entreprises de construction, organismes de formation, opérateurs de distribution et d'assainissement privés, collectivités territoriales et leurs établissements publics...). La filière a déjà, pour partie, identifié et repéré les métiers en tension. Le problème qui se pose

Comment les salariés perçoivent-ils l'évolution de leurs métiers induite à la fois par les enjeux environnementaux actuels (changement climatique, transition écologique), et par l'intégration du numérique ?

La situation varie d'une entreprise à l'autre. Si les enjeux environnementaux et de la transition écologique sont très présents dans le quotidien des salariés de certaines entreprises (avec l'évolution des normes de rejet, la valorisation des déchets, ainsi que la lutte pour la préservation de la ressource et les économies de consommation d'énergie et de sous-produits), ce sujet prioritaire n'est pas présent dans la communication d'autres entreprises. Leurs salariés qui n'ont pas toujours tous connaissance des conséquences environnementales induites par leurs gestes de travail au quotidien.

Les salariés de notre secteur sont impactés depuis longtemps par le changement climatique et savent adapter leurs installations à celui-ci.

La CFDT, qui a bien conscience de tous les enjeux de la transition écologique, tient à jouer pleinement son rôle dans le processus de sensibilisation des agents des entreprises de l'eau aux impacts environnementaux. L'intégration du numérique

dans leur pratique quotidienne a été un fait marquant de ces dernières années, amenant du stress et de l'inquiétude.

L'arrivée de nouvelles générations de salariés rendra ces pratiques plus simples mais nous resterons vigilants quant aux applications qui pourraient en être faites. ■

“ La filière doit proposer de développer, par le biais de l'apprentissage, des formations qualifiantes et diplômantes, adaptées aux nouvelles réalités de l'ampleur de ce secteur ”